

Que dois-je faire si je reçois un message à contenu sexuel?



La moitié des jeunes Canadiens âgés de 16 à 20 ans ont déjà reçu un message à contenu sexuel (photographie de nudité complète ou partielle ou « sexy ») sans l'avoir sollicité. Quel que soit le nom qu'on donne à la chose – sextos, photos de nu, selfie nu ou simplement photos... Ce n'est pas nécessairement une chose souhaitée. Et même si tu as demandé de recevoir une telle image, tu dois faire de bons choix pour protéger la vie privée de son expéditeur. **De plus, il n'y a aucune excuse justifiant le fait de relayer ou de partager un message à contenu sexuel qu'on t'a envoyé.**

Bon... Tu as reçu un message à contenu sexuel non sollicité. Que faire maintenant?

Supprime-le immédiatement

Si tu reçois un tel message sans l'avoir voulu, efface-le. Tu peux également demander à l'expéditeur de ne plus recommencer, si tu es à l'aise de le faire.

Bloque la personne

Dans les médias sociaux : si une personne recommence à t'envoyer des messages à contenu sexuel (ou d'autres messages non sollicités), tu peux la bloquer. La plupart des médias sociaux offrent les fonctions de blocage et de mise en sourdine.

Sur ton téléphone intelligent : si tu reçois des messages à contenu sexuel sur ton iPhone, tu peux bloquer l'expéditeur en question à partir du menu des contacts. Si tu as un appareil Android, maintiens ton doigt enfoncé sur le message, puis appuie sur Ajouter aux numéros spam.

Avec AirDrop : Sur un Mac ou un iPhone, tu peux également recevoir des messages indésirables par AirDrop. Pour éviter cela, paramètre AirDrop comme suit : Réglages > Général > AirDrop > Contacts uniquement. (Tu peux également sélectionner Réception désactivée si tu préfères ne recevoir aucun message par AirDrop.)

L'envoi répété de messages à contenu sexuel non sollicité peut être considéré comme du harcèlement, ce qui est un crime. Si cela t'arrive, parle avec un adulte en qui tu as confiance de demander l'aide d'un avocat ou de la police.

Et si tu reçois un message à contenu sexuel que tu as demandé ou qui ne te dérange pas?

D'accord, mais, dans aucune circonstance, tu ne dois pas le partager ni le relayer à d'autres personnes. Cela inclut :

- le retransmettre – même à une « seule autre personne »;
- le montrer – même si l'autre personne promet de ne pas parler de ce qu'elle a vu;
- le publier en ligne – même si tu es certain qu'il ne sera pas vu par la personne dans l'image ou toute personne la connaissant.
- **Pourquoi?** Parce que relayer, partager et publier des images intimes d'une autre personne sans son consentement est illégal. Et aussi, parce que c'est mal et que ça peut causer de grands torts à la personne à l'origine du message et à ceux qui le relaient.

Si tu demandes qu'on t'envoie un message à contenu sexuel et qu'on te répond non, accepte cette réponse et ne mets jamais de pression sur qui que ce soit pour obtenir ce genre de message.

Et si je reçois un message à contenu sexuel d'une autre personne que celle qu'on y voit?

Le fait que le message ait déjà été retransmis ne te donne pas le droit de le repartager. Du tort est causé chaque fois qu'une personne voit un message à contenu sexuel redistribué sans le consentement de son expéditeur d'origine.

Si tu connais la personne dans l'image reçue, dis-lui qu'on t'a envoyé cette image et que tu l'as supprimée. Tu peux également l'aider à gérer la situation en lui transmettant la fiche-conseil [À l'aide! Quelqu'un a partagé une photo de moi sans mon consentement!](#)

Il peut arriver qu'on te transmette un message à contenu sexuel en espérant recevoir la même chose en retour. N'oublie pas que tu ne dois rien à une personne qui t'aurait transmis un tel message et que tu n'as aucune obligation de faire comme elle.

Si tu reçois un message à contenu sexuel que tu as demandé ou non, ou encore un tel message où l'on voit une personne autre que son expéditeur, rappelle-toi les principes suivants sur la retransmission de ces messages :

- c'est illégal si la personne dans l'image a moins de 18 ans;
- c'est illégal si le message est retransmis sans la permission de la personne (peu importe son âge);
- ce n'est pas bien;
- cela cause des torts à la personne dans l'image, qui peuvent durer toute sa vie.

Prendre et envoyer des photos à contenu sexuel est risqué, oui. Cependant, retiens avant tout qu'aucune excuse ne peut justifier le fait de relayer ou de conserver sans permission de tels messages montrant une autre personne.